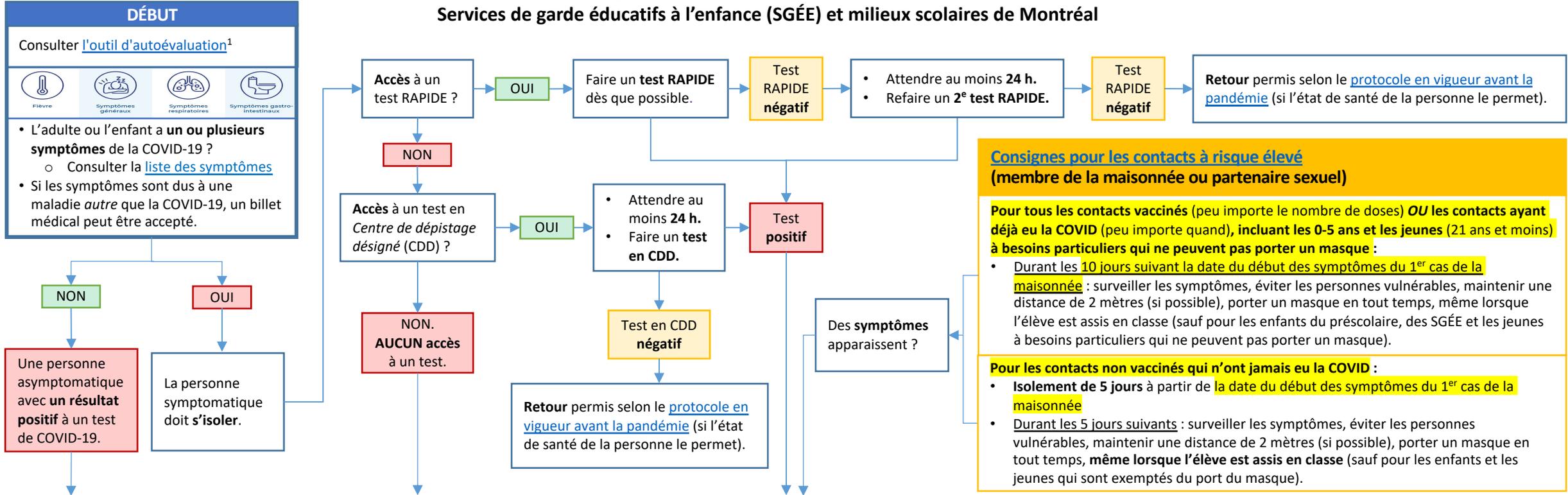


# Logigramme consignes COVID-19

Services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) et milieux scolaires de Montréal



## Les consignes pour la personne atteinte de la COVID-19 s'appliquent, selon l'âge et le statut vaccinal

Moins de 12 ans et jeunes (21 ans et moins) à besoins particuliers qui ne peuvent porter un masque :

- Isolément de 5 jours à partir de la date de début des symptômes.<sup>2</sup>

12 ans et plus, **NON adéquatement vacciné** :

- Isolément de 10 jours à partir de la date de début des symptômes.<sup>2-3</sup>

Conditions de levée d'isolement après 5 jours :

- Diminution des symptômes ET Absence de fièvre depuis 24 h (sans médication)
- Résultat **négatif** au test RAPIDE fait le **jour 5 ou après** (si accès au test)<sup>3</sup>
- Durant les 5 jours suivants : **éviter les personnes vulnérables**, maintenir une distance de 2 mètres (si possible), porter un masque en tout temps, **même lorsque l'élève est assis en classe** (sauf pour les enfants et les jeunes qui sont exemptés du port du masque).

12 ans et plus, **adéquatement vacciné** :

- Isolément de 5 jours à partir de la date de début des symptômes.<sup>2</sup>

Conditions de levée d'isolement après 5 jours :

- Diminution des symptômes ET Absence de fièvre depuis 24 h (sans médication)
- Durant les 5 jours suivants : **éviter les personnes vulnérables**, maintenir une distance de 2 mètres (si possible), porter un masque en tout temps, **même lorsque l'élève est assis en classe**.

<sup>1</sup> Les personnes ayant eu la COVID-19 depuis le 20 décembre 2021 (c'est-à-dire un test rapide positif **OU** un test de laboratoire positif **OU** des symptômes de la COVID-19 dans les 14 jours suivant un contact à risque élevé avec un cas confirmé) sont exemptées de ces consignes pour une période de 3 mois calculée à partir de la date du début des symptômes ou du test positif (si absence de symptômes). Si ces personnes présentent des symptômes, le [protocole en vigueur avant la pandémie](#) s'applique.

<sup>2</sup> La date de début des symptômes (DDS) correspond au jour 0 (ex.: si la DDS est le 1<sup>er</sup> février, l'isolement de 5 jours sera du 1<sup>er</sup> au 6 février, inclusivement).

<sup>3</sup> La période d'isolement est pour un maximum de 10 jours. Si la personne obtient un résultat positif au test rapide fait le jour 5 ou après, il doit attendre 24 h avant de passer un autre test rapide. Si la personne n'a pas accès à un test rapide **OU** si le jeune ayant des besoins particuliers est incapable de se soumettre à un test rapide, l'isolement sera de 10 jours.

\* Depuis le 7 mars, les élèves qui ne sont pas soumis aux consignes ci-haut **peuvent** retirer leur masque lorsqu'assis en classe.